

# TARIFS\*

## 2022/2023

ÉVEIL	Grande section	CP	2° discipline ou 2° enfant
Éveil musical ou gestuel	116€		-20%
Initiation musicale ou gestuelle		116€	
Pack éveil gestuel et musical	156€	156€	
Parcours découverte des instruments		156€	

MUSIQUE	-18 ans	Adultes	-18 ans ext. Vallée Chamonix	Adultes ext. Vallée Chamonix	2° enfant
Cursus instrument Instrument + Pratique collective + Formation musicale ou Instrument + Pratique collective	293€	493€	586€	986€	-20%
Cursus instrument - Hors cursus Instrument hors cursus + Pratique collective	195€	331€	390€	661€	
Formation musicale seule	116€	116€	116€	116€	
Pratique collective seule	116€	116€	116€	116€	
Musique traditionnelle	116€	116€	116€	116€	116€
Chorale seule	78€	78€	78€	78€	78€
Location instrument à l'année	167€	167€	167€	167€	167€

DANSE	Grande section	CP	2° discipline ou 2° enfant
Street dance	1 cours 166€		-20%
Danse classique, jazz, contemporaine ou Barre à terre	1 cours 178€	2 cours 217€	

STAGE	Vallée de Chamonix	Ext. Vallée de Chamonix
« J'M la Musique » de 9 à 17 ans	550€	771€

\* Voir les détails dans les fichiers « Tarifs 2022/2023 » et « Règle tarifaire 2022/2023 » disponibles en ligne sur [www.cvcmb.fr](http://www.cvcmb.fr) > Culture > École Musique / Danse. Le règlement intérieur est disponible à cette même adresse et également au secrétariat de l'EMDI.

**Réductions :** le plein tarif sera appliqué à l'aîné des enfants, y compris quand un enfant est inscrit en danse et l'autre en musique. Une réduction de 20% sera accordée pour la danse prise en plus d'un cursus instrument, mais pas pour un second instrument. Les chorales et l'instrument de musiques traditionnelles sont toujours exclues des réductions. Pour une même personne pratiquant plusieurs disciplines, les réductions s'appliquent à partir de la seconde discipline par ordre décroissant de prix. Les réductions ne se cumulent pas.

**NB :** Plusieurs pratiques collectives musicales dans un cursus ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire sauf pour un instrument de musique traditionnelle. L'inscription à l'EMDI est annuelle et aucun remboursement ne pourra être effectué ; toute année commencée est entièrement due. Paiement possible par prélèvement, en une ou trois fois. Pour les élèves inscrits à la fois à la MJC et/ou à une harmonie, les gratuités s'appliquent selon les conventions en vigueur.